



Ref. : 13-05-08-FM

Ministère des Transports
Monsieur le Ministre
Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Roissy, le 2 mai 2013

Monsieur le Ministre,

Les pilotes et les équipages de cabines de Ryanair basés dans un certain nombre de pays européens, notamment l'Italie et l'Allemagne, se seraient vu réclamer dans ces pays des rappels d'impôts au titre des rémunérations perçues pour l'activité effectuée pour le compte de Ryanair.

Je comprends et je partage l'inquiétude légitime des autorités fiscales de ces pays qui voient pratiquer par certaines compagnies aériennes du dumping fiscal sur leur propre territoire.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me rassurer sur le fait que les autorités fiscales françaises ont bien appliqué la législation française et qu'elles n'ont pas laissé s'installer un tel dumping fiscal dans le transport aérien en France qui souffre déjà d'une concurrence déloyale des opérateurs cherchant à échapper aux cotisations sociales.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Le Président

Franck MIKULA

